

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 mai 2025

Membres : - afférents au Conseil : 15 - en exercice : 13 - présents : 13 - votants : 13 Convocation en date du : 06 mai 2025 Affichée le : 06 mai 2025	Le treize mai deux Mil vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE. Présents : BABEL Anne, BANCEL Béatrice, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne Absents excusés : Secrétaire de séance élu : RODAMEL Karine
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

N° 2025D411	GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES POUR DES TRAVAUX DE VOIRIES ET RESEAUX DIVERS
--------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

RAPPEL ET REFERENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L.2113-6 et L.2113-7,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n° 2025.005.26.03 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 26 mars 2025 approuvant le groupement de commandes pour la mise en œuvre d'un accord-cadre multi-attributaires pour des travaux de Voiries et Réseaux Divers (VRD),

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes proposé par la CC Forez-Est, ci-annexé,

MOTIVATION ET OPPORTUNITE

Une consultation a été lancée par la CC Forez-Est afin de savoir si les communes avaient des besoins en matière de travaux de voirie et de réseaux divers sur l'année 2025.

Plusieurs communes étant intéressées, il a été proposé de conclure une convention de groupement de commandes en vue de la passation d'un accord-cadre pour une durée d'un an portant sur des travaux en matière de VRD.

Ce dispositif permet à plusieurs acheteurs publics de former un groupement pour la passation et l'exécution conjointe d'un ou plusieurs marchés publics.

L'objectif serait de parvenir à la mise en place d'un accord-cadre multi-attributaires, solution qui présente plusieurs avantages en termes de flexibilité, compétitivité et réactivité :

- Concurrence et optimisation des coûts
- Mise en concurrence favorisant des prix compétitifs
- Maîtrise des coûts grâce à une négociation optimisée
- Simplification des procédures administratives
- Réduction du nombre d'appels d'offres à lancer et à gérer
- Diminution de la charge administrative pour les communes

CONTENU

La convention constitutive du groupement de commandes définit l'objet, les modalités de fonctionnement du groupement et les engagements de chaque membre.

Le présent groupement de commandes doit permettre le choix par ses membres, de plusieurs prestataires pour assurer la réalisation de travaux de Voirie et Réseaux Divers (VRD) dans le cadre d'un accord-cadre multi-attributaires.

La CC Forez-Est est désignée coordonnateur du groupement, elle réalise à ce titre, les prestations suivantes :

- Recenser les besoins de chaque membre du groupement,
- Déterminer la procédure de passation applicable,
- Rédiger les pièces constitutives de l'accord-cadre,
- Gérer l'ensemble de la procédure de mise en concurrence jusqu'à l'attribution de l'accord-cadre,
- Signer les pièces du marché pour le compte de l'ensemble des membres, et transmettre, le cas échéant, le marché au contrôle de légalité,
- Ester en justice en cas de litige inhérent à la passation, la conclusion et ou l'exécution du marché.

La commune de Rozier-en-Donzy s'engage de son côté à communiquer ses besoins en perspective de l'établissement du dossier de consultation des entreprises.

Pendant la durée de validité de l'accord-cadre, chaque membre attribue les marchés subséquents pour leur compte, lors de la survenance de leurs besoins après remise en concurrence de tous les titulaires de l'accord-cadre.

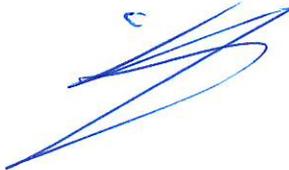
PROPOSITION

Il est demandé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la convention constitutive de groupement de commandes relative aux travaux de VRD.

D'AUTORISER Madame/Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ladite convention.

La Secrétaire de Séance
Karine RODAMEL



ROZIER EN DONZY, le 16/05/2025

Signé : le Maire, Didier BERNE

